

« L'A.C.P. de l'immeuble Rue Jean-André De Mot 20-22 à Etterbeek »,
n° BCE 0897.737.869, située à 1040 ETTERBEEK, Rue J.-A. De Mot 20-22/1

ORDRE DU JOUR DE LA 2^{ème} ASSEMBLÉE GÉNÉRALE (A.G.) ANNUELLE
(depuis la constitution faite le 16.4.2008)

du 22 février 2019 à 12 h.

au Serv.corp Office 5-6 ét., 2-4 RP Schuman Roundabout, 1040 Bruxelles

1. Vérification des présences/ absences/ mandats et
Nomination d'un président et d'un secrétaire de séance ;
2. Approbation des comptes au 30.12.2018, les charges arrières et Budget 19 ;
3. Obligation, selon le jugement définitif du 8.5.2014, décision prise par 100 %
des copropriétaires inscrite au P.V. de l'A.G. du 24.2.2012 rédigé par l'Avocat
D. Van Ermen, de signer rapidement la Refonte de l'acte de base en défaut
depuis le compromis du 3.10.2011 signé par Mme. Cossu et M. Crusiau ;
4. Caduc : Rappel de l'art. 577-8 §4 du C.C. obligeant les 2 « *syndics fantômes* »
à transmettre au siège et à son successeur, syndic en fonction Mme. Bergling,
toutes les factures et les extraits bancaires de la Belfius tenus cachés depuis le
1^{er} jugement de la Justice de Paix du 14.1.2014, RG 13A3063, (*i e* 12 mois sans
signification) et le 2^{ème} jugement du 29.12.2016 qui n'a pas non plus réinstallé
l'agent immobilier J.-P. Lannoy et n'a fait qu'annulé les deux (2)
P.V. des A.G. de 2016 rédigés par la copropriétaire avec 75 % des quotités ;
5. Déontologie du 30.12.2018 pour les syndics et DGCCRF en France : LBC-FT,
Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme
6. IBGE : Introduction d'une plainte au sujet des bruits la nuit occasionnés par
l'ouverture et la fermeture de la porte installée de façon illégale ;
7. ROI : Le règlement d'ordre intérieur est obligatoire en 2019 Cf. Y. Van Ermen ;
8. Litige : Aucune procédure. Les 9 affaires du Conseil d'état sont gelées ;
9. Nettoyage des parties communes : L'A1 doit nettoyer solidairement les areas
communes la 1 fois/mois. Jetez-son sapin de Noël 2020 en dehors la fenêtre ;
10. Travaux : Nul ;

Les documents relatifs à cette Assemblée Ordinaire peuvent être consultés au
www.acpdemot.eu : 10. AG Assemblée Générale et le P. 17 AG Ordinaire 2019